

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION : TRAME DE MEMOIRE TECHNIQUE

Projet I-26-005

Le présent document a vocation à présenter aux candidats la trame qu'ils doivent respecter et le contenu attendu pour leur mémoire technique, objet de la notation du critère « Performances et qualité technique ».

Le mémoire technique des candidats doit impérativement suivre la trame détaillée ci-après.

1 - DETAIL DU DEVIS QUANTITATIF DE L'ENTREPRISE (5 points)

Au titre de ce sous-critère, le candidat doit produire un devis détaillé présentant la décomposition de chaque prix forfaitaire / de l'EPF en postes d'ouvrages élémentaires, notamment les prix :

- des immobilisations (installations de chantiers, bungalows, grues, clôture de chantier,...) ;
- des fluides ;
- des matériels, matériaux ;
- des heures de mains d'œuvre ;
- des heures d'engins ;
- quantités (horaires, journalières, m3, m², ml...) ;
- prix unitaires
-

Seront appréciés le niveau de détail du devis proposé ainsi que la cohérence des métrés avec les plans fournis dans le DCE.

2 – TABLEAU DES MARQUES ET TYPES (4 points)

Au titre de ce sous-critère, le candidat doit renseigner le tableau des marques et types. Le document joint au dossier de consultation doit obligatoirement être utilisé.

Le candidat doit également produire les fiches techniques en lien avec le tableau des marques. Les fiches techniques correspondantes devront être fournies et adaptées au produit proposé (marque, type, qualité des matériaux proposés en adéquation avec le chantier).

Seront appréciées la qualité des matériaux et matériels proposés ainsi que sur leur adéquation avec les prescriptions techniques des CCTP.

3 - PLANNING COMPLET DES TRAVAUX (8 points)

Au titre de ce sous-critère, le candidat doit proposer un planning complet des travaux présentant notamment :

- Une décomposition homme/jour

- La décomposition des tâches par tranche et par section technique
- L'identification des points d'arrêt

Seront appréciés le niveau de détail du planning, sa lisibilité, sa vraisemblance mais aussi le respect des délais impartis en cohérence avec le planning transmis dans le DCE.

4 - LIMITATION DE LA POLLUTION ET DES BRUITS LIES AU CHANTIER (3 points)

Au titre de ce sous-critère, le candidat devra décrire les moyens matériels et humains mis en place pour le projet pour travailler en site occupé tout en préservant au maximum les occupants des nuisances sonores, vibratoires et visuels du chantier.

Sera apprécié la qualité des matériels utilisés (énergies, niveau sonore, ...), les mesures de protection prévues et l'encadrement dédié à la supervision de ce volet.

5 – PRISE EN COMPTE DU PHASAGE AVEC LES AUTRES MARCHES (CFA et SECDEF) (6 points)

Au titre de ce sous-critère, le candidat doit présenter sa méthodologie pour assurer la prise en compte du phasage avec les autres marchés en détaillant :

- les moyens mis en place pour intégrer les autres marchés travaillant de concert sur le projet (marché CFA avec la DIRISI et marché de SECDEF avec le marché SPIE SECDEF de l'antenne USID de la DGA Mi).
- le phasage technique des tâches entre marchés
- les échanges d'informations et la transmission des supports entre titulaires.

Seront appréciées la compréhension du phasage par le candidat et la qualité de la méthodologie et des moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer la coordination lors des différents phasages entre marchés.

6- MOYENS HUMAINS ALLOUES POUR LA SUPERVISION DU CHANTIER SUR PLUSIEURS BATIMENTS EN SITE OCCUPE (4 points) :

Au titre de ce sous-critère, le candidat doit détailler les moyens humains alloués au projet pour pouvoir encadrer plusieurs chantiers en même temps sur plusieurs bâtiments en site occupés.

Sera appréciée la qualité des moyens alloués et la cohérence de leur dimensionnement pour assurer la supervision du chantier.